

Aikikai Luxembourg

Commission Fédérale des Grades

Règlement intérieur



	Table des matières	Page:
1.La Commissio	n Fédérale des Grades	3
	Article 1 : Composition	3
	Article 2 : Membres du jury	3
	Article 3 : Conditions d'admission à la Commission Fédérale des Grades	3
	Article 4 : Rôle de la Commission Fédérale des Grades	4
	Article 5 : Election du Président et du Secrétaire	4
	Article 6 : Rôle du Président et du Secrétaire de la Commission Fédérale des Grades	4
	6.1 : Rôle du Président	4
	6.2 : Rôle du Secrétaire	5
	Article 7 : Présence dans le Jury	5
	Article 8 : Réunions	5
2.Modalités d'a	ttribution des grades	6
	Article 9 : Attribution des grades	6
	Article 10 : Grades obtenus par examen (1er au 4ème Dan)	6
	Article 11 : Obligations des Candidats	6
	Article 12 : Obligations du Professeur	6
	Article 13 : Reconnaissance de grades acquis hors de la FLAM	8
	Article 14 : Grades sur dossier	8
	Article 15 : Promotions Kagamibiraki	9
3.Organisation	des examens	10
	Article 16 : Responsabilités	10
	Article 17 : Vidéo	10
	Article 18 : Non présentation du candidat	10
	Article 19 : Déroulement et résultats des examens	11
	20.1 : Déroulement	12
	20.2 : Résultat	12
	Article 20 : Homologation des grades	12
	Article 21 : Grades Aïkikai / Tokyo	12
	Article 22 : Règles et Etiquette	12
	Article 23 : Règles d'attribution de diplôme Fukushidoin et Shidoin	14
	Honbu Dojo : Shidoin et Fukushidoin	15
4.Annexes		
	Annexe 1 : Fiche de candidature	16
	Annexe 2 : Programme du 1er au 4ème DAN	17 - 24



1.La Commission Fédérale des Grades

Article 1: **Composition**

Les grades DAN sont attribués par la Commission Fédérale des Grades (CFG) et validés par le Comité Directeur de la FLAM.

La Commission Fédérale des Grades se compose d'un minimum de 3 membres et d'un maximum de 10 membres. Le Directeur Technique Aikido/FLAM fait automatiquement partie de de la Commission Fédérale des Grades.

Elle se compose :

- du Président
- du Secrétaire
- du Directeur Technique National
- et des Membres.

Les nouveaux membres de la Commission sont acceptés par le Comité Directeur sur proposition du Comité Aikido et sur avis de la Commission Fédérale des Grades.

Article 2: **Membres du jury**

Le Jury est composé d'un maximum de 5 personnes. Est automatiquement dans le jury, le Président, le Secrétaire, un responsable de l'Aikikai pour le Luxembourg, et deux autres personnes tirées au sort lors de l'acceptation des dossiers de candidatures parmi les membres de la Commission Fédérale des Grades.

Si 3 membres du jury sont 4 DAN et qu'il y a des candidats au 4 DAN, le jury est considéré comme non recevable et un nouveau tirage au sort sera fait.

Article 3 : Conditions d'admission à la Commission Fédérale des Grades

Tous les experts doivent obligatoirement remplir les conditions suivantes :

- être au moins 4ème Dan
- avoir au moins 20 années de pratique d'Aikido
- être licenciés à la FLAM section Aikido depuis au moins 5 ans
- être enseignant moniteur C au minimum, en fonction donnant régulièrement cours au Grand-Duché de Luxembourg.





Article 4 : Rôle de la Commission Fédérale des Grades

- organise la tenue des examens DAN et fixe les dates
- vérifie la conformité des dossiers d'inscription
- traite les demandes de validation de grades étrangers déjà acquis
- traite les demandes de grades sur dossier
- traite les demandes de grades de promotions par le Kagamibiraki
- règle les litiges éventuels se rapportant aux grades
- fixe la date limite d'envoi des dossiers de candidature
- approuve les dossiers de candidature
- fixe la date, le lieu et l'heure des examens de grade DAN
- établit la liste des candidats.

Les membres de la Commission Fédérale des Grades doivent donner leur avis sur les dossiers des candidats au plus tard 10 jours après l'envoi des dossiers de candidature par courrier électronique.

En cas de litige(s) sur un dossier, la Commission Fédérale des Grades se réunit dans un délai de 15 jours afin de statuer.

Article 5 : Election du Président et du Secrétaire

La Commission Fédérale des Grades élit parmi ses membres un président et un secrétaire.

Les candidats désirant postuler au poste de président ou de secrétaire doivent envoyer une lettre de candidature au poste souhaité au secrétariat de la Commission Fédérale des Grades au plus tard 1 mois avant les élections via le secrétariat de la FLAM.

Une élection sera organisée avant la fin des mandats aux postes vacants, au plus tard 6 semaines après l'élection des membres du Comité Aikido.

Le président et le secrétaire de la Commission Fédérale des Grades sont élus à la majorité des membres présents pour une durée de 4 années.

Article 6 : Rôle du Président et du Secrétaire

• 6.1 : Rôle du Président

Le Président a la responsabilité de la tenue des séances de la Commission. Il doit se préoccuper du respect du règlement de la Commission Fédérale des Grades et, si nécessaire, faire des rappels à l'ordre tant au niveau de la Commission Fédérale des Grades qu'au niveau des clubs d'aikido membres de la FLAM.



Le Président :

- établit l'ordre du jour des réunions de la Commission Fédérale des Grades
- transmet un rapport des réunions de la CFG au CA (Comité Aikido)
- s'occupe des relations avec l'Aikikai en ce qui concerne les grades.

• 6.2 : Rôle du Secrétaire

Le Secrétaire réunit les documents nécessaires aux sessions d'examen et envoie les copies de tous les documents de chaque candidat aux membres de la Commission Fédérale des Grades. Ces documents doivent parvenir au plus tard 1 mois avant la date fixée pour la session aux membres de la Commission Fédérale des Grades.

Afin de pouvoir respecter les délais, les candidats doivent envoyer leur dossier de candidature complet au plus tard 6 semaines avant la session d'examen au secrétariat de la CFG via le secrétariat de la FLAM.

Le secrétariat de la FLAM transmet l'ensemble des documents au secrétariat de la CFG.

Le Secrétaire envoie par mail aux candidats et en copie à leur professeur, une convocation indiquant la date et l'heure à laquelle ils devront se présenter au moins 10 jours avant les examens après approbation des dossiers par la Commission Fédérale des Grades.

Le Secrétaire :

- communique les résultats des examens au Comité Aikido pour validation et homologation
- assure la mise à jour des archives et du registre des ceintures noires
- rédige les procès-verbaux des réunions de la Commission Fédérale des Grades et les transmets à ses membres.

Article 7: **Présence dans le Jury**

Les experts composant le jury sont désignés conformément aux articles 1 à 3 du présent règlement. Leur désignation étant nominative, ils ne peuvent se faire remplacer.

La Commission Fédérale des Grades pourra s'adjoindre, à titre consultatif ou à titre d'observateur, toutes personnes qui lui paraissent opportunes.

Article 8: **Réunions**

La Commission Fédérale des Grades se réunit au moins une fois par an ou avant chaque session d'examens.



2. Modalités d'attribution des grades

Article 9: **Attribution des grades**

Les grades DAN peuvent être attribués aux licenciés de la FLAM par :

- Examen
- Reconnaissance de grades acquis hors FLAM
- Demande sur dossier
- Kagamibiraki.

Article 10: Grades obtenus par examen (1er au 4ème Dan)

Pour qu'un club puisse présenter un candidat, il doit être en conformité avec les statuts et les règlements fédéraux.

Les candidats doivent adresser la fiche de candidature selon le modèle en annexe 1 au secrétariat de la FLAM.

Elle doit être complètement remplie et comporter les signatures manuscrites du professeur du club dans lequel le candidat est licencié ainsi que celle du candidat.

Article 11: **Obligations des Candidats**

Les candidats doivent :

- présenter leur licence validée pour l'année en cours
- respecter les conditions mentionnées dans le tableau récapitulatif :
 - âge minimum requis
 - temps minimum écoulé depuis le grade précédent
 - le nombre d'heures de participation aux stages FLAM
 - le nombre d'heures de participation aux autres stages.

Ces documents doivent parvenir au plus tard 6 semaines avant la date de l'examen, cachet de la poste faisant foi, au secrétariat de la FLAM.



Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement les pièces suivantes :

- fiche de candidature complétée et signée par le professeur et le candidat
- passeport original de la FLAM
- carnet de stage original
- passeport Aikikai dans le cas d'un grade Aikikai 2ème DAN ou supérieur présenté au même moment.

Le candidat doit faire parvenir le dossier complet au secrétariat de la FLAM par les moyens de son choix dans les délais requis.

Tout dossier incomplet entrainera le refus du candidat à l'examen. Le montant financier du passage est fixé par le Comité Directeur de la FLAM. Aucune dérogation ne sera acceptée.

Conditions de présentation aux examens :

Pour accéder au grade	1er DAN	2ème DAN	3ème DAN	4ème DAN
Age minimum	15 ans	17 ans	19 ans	22 ans
Grade précédant	1er Kyu	1er DAN	2ème DAN	3ème DAN
En cas d'échec à l'examen	6 mois	6 mois	1 an	1 an
possibilité de se représenter après	révolus	révolus	révolus	révolus
Temps minimum entre chaque grade	1 an	2 ans	3 ans	4 ans
pour se présenter	révolu	révolus	révolus	révolus

Heures de stage à prester pour se présenter aux examens :

	Shodan	Nidan	Sandan	Yondan
Depuis	6e Kyu	1er Dan	2ème Dan	3ème Dan
Stages FLAM	20 hrs minimum	25 hrs minimum	30 hrs minimum	40 hrs minimum
Stages divers	20 hrs minimum	25 hrs minimum	30 hrs minimum	40 hrs minimum
Total	40 hrs minimum	50 hrs minimum	60 hrs minimum	80 hrs minimum
Total	40 hrs minimum	50 hrs minimum	60 hrs minimum	80 hrs minimum

En cas d'échec, le candidat pourra se présenter lorsqu'il aura presté 10 heures de stage supplémentaires.





Article 12: **Obligations du Professeur**

Les professeurs principaux des candidats concernés ont pour obligation :

- d'informer les candidats de la date limite d'envoi des dossiers de candidature
- de vérifier au préalable que le candidat répond aux critères d'admissibilités au grade DAN demandé.

Article 13 : Reconnaissance de grades acquis hors de la FLAM

Les candidats désirant faire homologuer un grade acquis hors de la FLAM doivent adresser leur demande à la Commission Fédérale des Grades au plus tard 6 semaines avant la session d'examen, via le secrétariat de la FLAM en joignant les documents suivants, cachet de la poste faisant foi :

- la fiche de candidature à l'examen de grade DAN complétée et signée
- passeport original de la FLAM
- être en règle de licence FLAM
- la justification officielle par l'organisme étranger ayant décerné le grade demandé (passeport, diplôme, ...).

La Commission est compétente pour prendre une décision en sollicitant tous les avis et /ou en faisant passer toutes les épreuves qu'elle juge nécessaires.

En cas d'avis favorable, le secrétariat de la Commission Fédérale des Grades transmet les résultats au Comité Directeur via le Comité Aïkido pour homologation.

Article 14: **Grades sur dossier**

Un grade sur dossier peut être accordé jusqu'au niveau de 2e Dan maximum à un pratiquant qui n'a obtenu aucun grade DAN par examen. Si le pratiquant a obtenu un ou plusieurs grades DAN par examen, il peut lui être accordé des grades de 3e ou 4e DAN maximum. Ces grades sont décernés dans les conditions prévues au tableau du présent article.

Un grade sur dossier ne sera pas délivré à un enseignant ayant des responsabilités de cours dans un club.

Au maximum 2 grades DAN sur dossier peuvent être attribués à un même candidat.





Conditions pour les grades sur dossier :

Pour accéder au grade	1er DAN	2ème DAN	3ème DAN	4ème DAN
Grade précédant	1er Kyu	1er DAN	2ème DAN	3ème DAN
Age minimum	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans
Temps minimum entre chaque grade pour se présenter	2 ans à la FLAM	4 ans révolus	6 ans révolus	8 ans révolus

La demande se fait sur proposition d'un professeur principal Aikido/FLAM à la Commission Fédérale des Grades via le secrétariat de la FLAM. Les documents suivants doivent parvenir au plus tard 6 semaines avant la session d'examen, cachet de la poste faisant foi :

- la fiche de candidature DAN complétée et signée
- passeport original FLAM
- carnet de stage original
- la licence en règle
- lettre de motivation du candidat
- lettre justificative du club dans lequel le candidat est licencié, signée par le président et le secrétaire.

La décision de la Commission tiendra compte aussi des services rendus à l'Aikido. La Commission est seule compétente pour prendre une décision en sollicitant tous les avis qu'elle juge nécessaire.

En cas d'avis favorable, le secrétariat de la Commission Fédérale des Grades transmet les résultats au Comité Aikido pour homologation par le Comité Directeur de la FLAM.

Article 15: **Promotions Kagamibiraki**

Ce grade ne peut pas être demandé par un licencié. Il est attribué à un licencié à titre exceptionnel dans la mesure où, par son action, il contribue au développement de la discipline.

La demande doit être présentée par un membre de la Commission Fédérale des Grades de la FLAM/Aikido ou par un membre du Comité Aikido.





Conditions pour les Promotions Kagamibiraki :

Pour accéder au grade de	5ème DAN	6ème DAN	7ème DAN	8ème DAN
Grade précédant	4ème DAN	5ème DAN	6ème DAN	7ème DAN
Age minimum	32 ans	33 ans	45 ans	60 ans
Temps minimum entre le grade précédant	5 ans révolus	6 ans révolus	12 ans révolus	15 ans révolus

3. Organisation des examens

Article 16 : Responsabilités

Pour le 4ème DAN, seuls les membres du jury ayant au moins le niveau de 5ème DAN sont appelés à statuer.

Pour les 5ème DAN et plus, la décision est prise par la Commission Fédérale des Grades en concertation avec le Comité Aikido en sollicitant tous les avis qu'elle juge nécessaires.

Article 17: Vidéo

La prise de photos ainsi que de vidéos sont strictement interdites. Le Président avertira le public et les candidats au début de chaque session.

Article 18: Non présentation du candidat

Il est possible que pour un cas de force majeure, le candidat ne se présente pas à l'examen. Dans ce cas, le candidat est déclaré « insuffisant » et pourra se représenter à l'examen en respectant les délais fixés par l'article 11.

Toutefois, si le candidat fournit un document officiel motivant les raisons de son absence, celui-ci sera autorisé à se présenter à l'examen lors de la prochaine session, après approbation à la majorité des membres de la Commission Fédérale des Grades.



Article 19 :

Déroulement et résultats des examens

• 19.1 : Déroulement

Les candidats se présentent à la session d'examen à la date et l'heure qui sont mentionnées sur la convocation.

Les convocations sont envoyées aux candidats par mail et en copie aux clubs.

Tous les examens du 1er au 4ème DAN inclus font référence à la nomenclature Aikido (Annexe 2).

Le candidat commencera sa prestation avec un partenaire de son choix. Ce partenaire sera de préférence un membre de la FLAM; sinon, il doit être en ordre de licence dans sa fédération ou d'assurance couvrant la pratique des arts martiaux.

Le niveau de 1er Kyu minimum est requis pour être partenaire lors d'un examen, mais ne peut pas être un grade égal ou supérieur au grade présenté par le candidat.

Chaque candidat est tenu de venir avec au moins un UKE.

Le jury pourra, s'il le juge utile, désigner un ou plusieurs autres partenaires. Le jury pourra tenir compte de l'âge, du sexe et de la morphologie des candidats.

• 19.2 : Résultats

Les décisions sont prises à la majorité des membres du jury ayant examiné le candidat. A l'issue de l'examen, le Président établit la liste des candidats proposés au niveau supérieur.

Une réunion explicative, groupant les candidats, les membres du jury et les professeurs peut également se tenir sur place après la proclamation des résultats.

Les candidats non admis peuvent demander au jury les raisons pour lesquelles ils ne sont pas admis, sans toutefois contester de quelque manière que ce soit la décision prise.

Article 20: **Homologation des grades**

Le secrétariat de la Commission Fédérale des Grades transmet les résultats au Comité Aikido afin que celui-ci les transmette au Comité Directeur de la FLAM pour homologation.

Un diplôme, sous signatures du Président et du Secrétaire Générale de la FLAM ainsi que du Président de la Commission Fédérale des Grades, attestera le grade obtenu.



Le Président de la FLAM certifie l'homologation en signant le passeport sportif du titulaire dans la case prévue ad hoc.

La date de l'examen est la date de référence de l'obtention du grade.

Article 21: Grades Aikikai / Tokyo

Les examens Aikikai peuvent se dérouler en même temps que les examens fédéraux. La Commission Fédérale des Grades de la FLAM/Aikido via son représentant Aikikai peut délivrer les grades Aikikai vu sa reconnaissance par le Hombu Dojo.

La Commission Fédérale des Grades veillera à ce que le candidat respecte les temps de passage, la cotisation (timbre) et le règlement propre à l'Aikikai / Tokyo.

Le candidat doit obligatoirement régler sur place les frais nécessaires pour le grade Aikikai, immédiatement après le passage de grade.

Le candidat désirant présenter son examen Aikikai devant un autre représentant du Hombu Dojo pouvant attribuer les grades Aikikai et non devant la Commission Fédérale des Grades, pourra ce faire sous condition d'avoir passé avec succès son grade fédéral et d'en avoir fait la demande à la Commission Fédérale des Grades via le secrétariat de la FLAM.

La Commission Fédérale des Grades lui remettra l'autorisation nécessaire de se présenter devant un autre examinateur reconnu du Hombu Dojo.

Article 22 : Règles et Etiquette

Reishiki et examens

Habillement:

Le Hakama doit être mis correctement et comme le Keigogi, il doit être propre et non chiffonné.

Entrée dans le dojo :

Déposez le sac et les armes, saluez debout (environ 45°). Déposez votre sac au fond du dojo et préparez vos armes : perpendiculairement au tatami, la kissaki (pointe) et le fukura (tranchant de la lame) tournés vers l'extérieur par rapport au portrait, surtout pas tournés vers le Kamiza.

Montée sur le tatami :

Rangez vos zories, talons contre le bord du tatami en évitant de tourner le dos au Kamiza. Mettez-vous à genoux et saluez le portrait d'O'Sensei de façon respectueuse. Prenez place et attendez la suite de l'examen.



Lorsqu'on vous appelle :

Prenez vos armes et placez-les à gauche du jury (donc à votre droite). Placez vos Jo, Bokken et Tanto, fukura et kissaki vers l'extérieur et pas tourné vers le Kamiza.

Le jury vous demandera de prendre un Uke de votre choix :

Allez devant votre partenaire et saluez-le à genoux. Mettez-vous debout et venez tous les deux vous placer au centre à environ 5m du jury. Mettez-vous à genoux en face du jury pour le saluer respectueusement. Le candidat se place à la gauche du jury et son Uke à la droite du jury.

Faites un quart de tour de façon à vous retrouver face à face et saluez votre partenaire. Vous attendez alors la première question.

Lorsque vous vous levez:

Levez-vous d'abord avec la jambe droite.

Pendant l'examen :

Lorsque le jury vous proposera un autre partenaire, saluez à genoux votre premier Uke et attendez que le nouvel Uke prenne place. Saluez comme avant et attendez la suite des questions. Si vous prenez une arme, allez sans précipitation ni sans traîner vers l'endroit où vous l'avez rangée. Saisissez l'arme en mettant un genou au sol sans tourner le dos au Kamiza. Attendez la suite des évènements.

Lors de l'interrogation :

Si on vous prie de changer d'arme, agissez de la même façon. Surtout ne lancez jamais une arme au sol! Une fois encore, prenez votre temps; cela vous permettra de reprendre un peu votre souffle et surtout de montrer le sérieux avec lequel vous considérez votre examen. C'est aussi une marque de respect envers le jury.

Fin de l'examen :

Même procédure que pour le début. Vous reprenez votre premier Uke pour le salut final.

Sortie du dojo:

Comme pour l'entrée, mais en sens inverse

La Commission Fédérale des Grades souhaite que les professeurs soient présents lors de l'examen de leurs élèves. Leur présence à ces épreuves est une marque d'encouragement pour le candidat qui se sent ainsi soutenu par celui ou celle qui lui a montré la Voie et a estimé qu'il était capable de briguer un grade supérieur.



Article 23:

Règles d'attribution de diplôme Fukushidoin et Shidoin

En référence aux articles 15 et 17 du Hombu Dojo en annexe, les diplômes de Shidoin (=instructeur qualifié) et Fukushidoin (= instructeur assistant qualifié) sont attribués aux enseignants uniquement. Le titre de SHIHAN ne peut être décerné que par le Hombu Dojo et par le Doshu lui-même!

Le Comité Aïkido, la Commission Fédérale des Grades entendue en son avis, quant à lui, peut décerner les deux premiers titres selon des critères définis. Ces critères sont pour le titre de

FUKUSHIDOIN:

- Grade de 2e ou 3e DAN Aikikai
- Expérience d'enseignant et être titulaire du certificat d'entraîneur C-ENEPS

SHIDOIN:

- Grade de 4e DAN Aikikai
- Expérience d'enseignant et être titulaire du certificat d'entraîneur B-ENEPS

Des dérogations à ces requis minima peuvent être décidées par le Comité Aikido, en concertation avec la Commission Fédérale des Grades.

L'attribution des titres de FUKUSHIDOIN et de SHIDOIN constitue une reconnaissance en tant que professeur expérimenté, un encouragement à poursuivre la tâche enseignante, un remerciement de la FLAM/Aikido pour l'enseignement dispensé, une récompense pour les efforts dans la transmission de l'Aikido.

Ces diplômes ne peuvent en aucun cas se substituer aux diplômes ENEPS délivrés par le Ministère des Sports.

Les diplômes ne seront décernés qu'aux professeurs qui enseignent régulièrement dans un Dojo du Luxembourg. La fréquentation des cours de Formation Continue / Ecole des Cadres s'inscrit évidemment dans le cursus des professeurs concernés.

Les décisions du Comité Aikido et de la Commission Fédérale des Grades se basent sur un dossier rentré par le Comité du club de l'enseignant concerné ; la délivrance ne se fait pas automatiquement.

Pouvant également être pris en considération : l'âge du candidat, la conduite et l'attitude tant sur le tatami qu'en dehors de celui-ci, la qualité des examens DAN de ses élèves ou tout autre critère qui semble important au Comité Aikido et à la Commission Fédérale des Grades.



Honbu Dojo / Aikikai Foundation

Article 15: **Qualifications of Instructors**

- 1. With respect to an Aikido organization wih Honbu Recognition, the qualifications for instructors are as follows:
 - (1) Shihan
 - (2) Shidoin
 - (3) Fukoshidoin
- 2. The titles for instructors' qualification are expressed in Japanese terminology.

Article 17: Shidoin and Fukoshidoin

- 1. An Aikido organization with Honbu Recognition is to have a system for qualifying Shidoin and Fukoshidoin.
 - (1) Shidoin are persons of 4th dan or above
 - (2) Fukoshidoin are persons of 2nd dan or 3rd dan
- 2. An Aikido organization with Honbu Recognition can issue a Certificate of Appointment to those to whom it has appointed Shidoin and Fukoshidoin.
- 3. An Aikido organization with Honbu Recognition must report to the Honbu the name and dan grade of those whom it has appointed Shidoin and Fukoshidoin.





Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux

Association sans but lucratif

Aikikai Luxembourg

Maison des Sports 3, route d'Arlon L-8009 Strassen Grand-Duché de Luxembourg aikido@flam.lu sekretariat@flam.lu www.aikido.lu Tél (+352) 49 66 11 Fax (+352) 49 66 10

Commission Fédérale des Grades

Acte de canditature à l'examen de la Ceinture Noire Nom du club CANDIDAT Dan solicité Nom Prénom Dan Aikikai solicité Féminin | Masculin Sexe Nationalité Date de naissance Adresse E-mail Téléphone(s) Grade précédent License No Date d'entrée à la FLAM Date Examinateur Nom du moniteur Dès réception de la candidature Signature du moniteur Signature du candidat à l'adresse de la FLAM, une facture d'un montant de 25 € sera envoyée au club. Cette facture est à payer avant le passage de grade.



Examens Shodan

Forme de travail	Forme d'attaque	Technique
Suwariwaza	Shomen Uchi	Ikkyo (omote et ura) Nikyo (omote et ura) Sankyo (omote et ura) Yonkyo (omote et ura) Gokyo Iriminage Kotegaeshi
Hanmihandachiwaza	Katate Dori	Ikkyo Shihonage (omote et ura) Katate Dori Kaitennage
	Tsuki	Kotegaeshi
Tachiwaza	Kata Dori	Ikkyo (omote et ura) Nikyo (omote et ura)
	Kata Dori Menuchi	Ikkyo (omote et ura) Shihonage Kotegaeshi
	Ryote Dori	Tenchinage
	Yokomen Uchi	Koshinage Ikkyo Shihonage Iriminage
Ushirowaza	Ryote Dori	Ikkyo Iriminage Kotegaeshi Shihonage Koshinage



Examens Shodan

Forme de travail	Forme d'attaque	Technique
Bokken		Suburi au Ken
Jo		Suburi au Jo Jo Nage Waza
		(projection de l'uke en gardant le jo)
Ninninzu Gake	Ryo Kata Dori	Randori contre 2 partenaires





Examens Nidan

Forme de travail	Forme d'attaque	Technique
Suwariwaza	Kata Dori	Ikkyo (omote et ura) Nikyo (omote et ura) Sankyo (omote et ura) Yonkyo (omote et ura)
Hanmihandachiwaza	Katate Dori	Ikkyo Iriminage Kotegaeshi Shihonage Kaitennage
Tachiwaza	Kata Dori Menuchi	Ikkyo Shihonage Kotegaeshi Koshinage
	Ryote Dori	Tenchinage
	Morote Dori	Ikkyo Kotegaeshi
	Yokomen Uchi	Shihonage Kotegaeshi Iriminage Kokyunage
Ushirowaza	Ryo Kata Dori	Ikkyo Nikyo Sankyo Kotegaeshi Iriminage





Examens Nidan

Forme de travail	Forme d'attaque	Technique
Tanto Dori	Shomen Uchi Tsuki	Gokyo Kotegaeshi
	Yokomen Uchi	Hijikimeosae Shihonage
Bokken	Suburi au Ken	
Jo	Jo Dori	Suburi Jo Jyuwaza
Sanninzu Gake	Ryo Kata Dori	Randori contre 3 partenaires



Examens Sandan

Forme de travail	Forme d'attaque	Technique
Suwariwaza	Yokomen Uchi	Ikkyo (omote - ura) Nikyo (omote - ura) Sankyo (omote - ura) Yonkyo (omote - ura) Gokyo Iriminage Kotegaeshi
Hanmihandachiwaza	Katate Dori	Ikkyo Kotegaeshi Shihonage
	Ryote Dori	Shihonage Kokyunage
Tachiwaza	Kata Dori	Ikkyo (omote - ura) Sankyo (omote - ura)
	Kata Dori Menuchi	Nikyo (omote - ura) Shihohage Kokyunage
	Ryote Dori	Tenchinage Koshinage
	Shomen Uchi	Shihohage Iriminage Kotegaeshi Koshinage
Ushirowaza	Ryokata Dori	Ikkyo Sokumen Iriminage Kokyunage
	Katate Kubishime	Jyuwaza





Examens Sandan

Forme de travail	Forme d'attaque	Technique
Kaeshiwaza	Shomen Uchi	Ikkyo
Tanto Dori	Shomen Uchi	Jyuwaza
Bokken	Shomen Uchi	Kumi Tachi
DUKKEII	Silolileli ocili	Kullii laciii
Jo	Tsuki	Kumi Jo
Sanninzu Gake	Ryo Kata dori	Randori contre 3 partenaires





Examens Yondan

Forme de travail	Forme d'attaque	Technique
	W 9 1	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Suwariwaza	Kata Dori	Ikkyo (Omote – Ura)
		Nikyo (Omote - Ura)
		Sankyo (Omote - Ura)
		Yonkyo (Omote - Ura)
	Katate Dori	Iriminage
	Yokomen Uchi	Jyuwaza
	_	
Hanmihandachiwaza	Katate Dori	Ikkyo (Omote - Ura)
		Nikyo (Omote – Ura)
		Kaitenage (Omote - Ura)
		Kokyunage
	Ryo Katate Dori	Shihonage (Omote et ura)
	Shomen Uchi	Jyuwaza
Tachiwaza	Chudan Tsuki	Ikkyo
		Kotegaeshi
		Uchi Kaiten Sankyo
		Iriminage
	Jodan Tsuki	Kotegaeshi
		Shihonage
		Kokyunage
		Hijikimeosae
	Morote Dori	Jyuwaza
Ushirowaza	Ryo Katate Dori	Ikkyo (Omote - Ura)
		Nikyo (Omote - Ura)
		Iriminage





Examens Yondan

Forme de travail	Forme d'attaque	Technique
Ushirowaza	Katate Dori Kubishime	Ikkyo Kotegaeshi Shihonage Kokyunage
	Kata Dori	Jyuwaza
Kaeshiwaza	Shomen Uchi	Ikkyo Uchi Kote Gaeshi Iriminage
Tanto Dori	Shomen Uchi	Gokyo
	Chudan Tsuki	Kotegaeshi
	Yokomen Uchi	Hijikimeosae
Bokken	Tachi Dori	Jyuwaza
	Shomen Uchi	Jyuwaza Attaque simultanée avec 2 partenaires
Jo	Jo Dori Jo Nage Tsuki	Jyuwaza Jyuwaza Kumi Jo
Yonin Gake	Ryo kata dori Shomen Uchi	Randori contre 4 partenaires